

COUR DU QUÉBEC

« Division des petites créances »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE GATINEAU
LOCALITÉ DE GATINEAU
« Chambre civile »

N° : 550-32-022441-155

DATE : 17 décembre2015

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE PATSY BOUTHILLETTE, J.C.Q.

CAROLE DENIS, [...], Gatineau (Québec) [...]
Demanderesse

c.

HOME DÉPÔT DU CANADA INC., 243 Montée-Paiement, Gatineau (Québec) J8P 6M7
Défenderesse

JUGEMENT

INTRODUCTION

JB4545

[1] Madame Carole Denis réclame la somme de 2 894.50 \$ de Home Dépôt du Canada Inc. suite à l'installation d'une toiture.

[2] Home Dépôt du Canada Inc. n'a pas comparu au dossier.

[3] La toiture est installée le 17 août 2004. Le contrat prévoit que Home Dépôt du Canada Inc. garantit les travaux pour une période de dix (10) ans.

[4] Dès le mois de juillet 2014, madame Denis informa la défenderesse des problèmes avec sa toiture.

[5] Vu le refus de la défenderesse de corriger la situation, madame Denis entreprend le présent recours.

[6] La preuve documentaire démontre que la toiture est défectueuse et que le coût de réparation s'élève à 2 299.99 \$ en date du 16 juillet 2015.

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL :

ACCUEILLE en partie la demande;

CONDAMNE la défenderesse Home Dépôt du Canada Inc. à payer à la demanderesse Carole Denis, la somme de 2 299.99 \$ avec intérêts au taux légal et l'indemnité additionnelle prévue à l'article 1619 du *Code civil du Québec*, et ce, à compter du 16 juillet 2015 et les frais de 118.50 \$.

PATSY BOUTHILLETTE, J.C.Q.

Date d'audience : 8 décembre 2015